

Charte du cours municipal de
BOTANIQUE
session 2024-2026





Ajonc nain (*Ulex minor*)

Lande du Petit Port - NANTES

© Aurélien Bour - Direction Nature & Jardins

Cours municipal de botanique

Rappel historique

1. **Délibération du Conseil municipal – juin 1835.**
Décision d'approbation du Ministre de l'Instruction Publique – mai 1836
2. **Début des cours : 30 mai 1836 à l'initiative du Docteur ECORCHARD, Directeur du Jardin des Plantes**
3. **Lieu : Jardin des plantes**

Ces cours succèdent aux premiers cours pratiques de taille fruitière dispensés au Jardin des Plantes dès 1830 par Antoine Noisette.

La mort d'ECORCHARD en 1882 entraîne la disparition de ce cours.

Le cours reprend en 1893 avec la nomination de Paul MARNY à la direction du Jardin des plantes.

Par Ailleurs au début des années 1900, les sociétés horticoles se développent et mettent en place des démonstrations qui se multiplient.

En 1933 sous l'impulsion de l'Etat (Ministère de l'agriculture) ces initiatives sont fédérées au sein d'une véritable formation professionnelle qui voit la mise en place effective du Centre horticole en 1939.

Depuis 1998 les cours sont dispensés au Jardin des Plantes 44000 NANTES.



Statue Jean-Marie Ecorchard
Jardin des Plantes

Inscriptions

Les demandes d'inscription sont à adresser par courrier ou mail à l'attention de Madame Le Maire de la Ville de Nantes, 2 rue de l'Hôtel de Ville, 44094 NANTES Cedex 1.

Les droits d'inscription sont de 220 € par an à partir du 1er juillet 2023.

Un tarif réduit de 110 € a été créé pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA, les plus de 65 ans non imposables et les jeunes de moins de 26 ans.

Contact : Direction Nature & Jardins
Jardin des Plantes
jardins@mairie-nantes.fr



Jardin des Plantes , Le palmarium

Le cours municipal de botanique

Le cours sera dispensé sur 2 ans, de septembre à juin à raison de 2 heures toutes les 2 semaines (ou une semaine sur deux) généralement : *(soit 40 heures par an en première année et 40 heures par an en seconde année).*

- **1ère année : le jeudi soir de 18h30 à 20h30.**
- **2ème année : le lundi soir de 18h30 à 20h30.**

LES COURS :

- LA 1^{ÈRE} ANNÉE

seront animés par par **Monsieur Jean-Marie DRÉANT**, botaniste à Bretagne Vivante.



Jean-Marie DRÉANT

- LA 2^{ÈME} ANNÉE

seront animés par **Messieurs Aurélien BOUR**, botaniste du Jardin Botanique de Nantes et **Pascal LACROIX**, botaniste à Lacroix Botanik.



Aurélien BOUR



Pascal LACROIX

CONDITIONS D'ACCÈS :

Le cours est ouvert aux amateurs, jardiniers, collectionneurs.
L'accès est fonction des places disponibles (20 par classe).

Des supports de cours illustrés seront diffusés à chaque séance.
Quelques acquisitions personnelles seront à prévoir au cours de l'année (flore, loupe...).

OBJECTIFS

Décrire une plante et son environnement, analyse des paysages naturels.

Le programme englobera les grands chapitres de la botanique et de l'écologie.

1^{ÈRE} ANNÉE

- Connaître et décrire les plantes : acquisition de vocabulaire (morphologie, anatomie, physiologie (les grandes fonctions)).
- Classer et organiser la connaissance : le règne végétal (systématique).
- Apprendre à reconnaître : pratique de la détermination, usage des flores.

2^{ÈME} ANNÉE

- Classer et organiser la connaissance : le règne végétal (systématique).
- Apprendre à reconnaître : pratique de la détermination, usage des flores, sorties botaniques.
- Connaissance de l'écologie des plantes : écologie végétale, adaptations à l'environnement, répartition géographique, phytosociologie.

Herborisation - Sorties terrain

Des sorties locales ou régionales, (dans le milieu naturel), seront programmées à raison de 2 à 3 journées par an.

Ces sorties comporteront des enseignements d'écologie et de botanique, elles feront l'objet d'un programme détaillé qui sera remis aux élèves lors du cours qui précède la sortie. A l'occasion de ces sorties, chaque élève reste responsable de son moyen de transport, d'hébergement et de restauration.

Les enseignants assureront leurs cours dans le créneau horaire fixé dans le programme.

Le programme comportera :

- L'itinéraire d'herborisation sur carte au 1/25000 ème
- l'heure de départ et d'arrivée.
- Le point de rendez-vous situé au départ de l'itinéraire et le point de retour.
- Le dénivelé couvert (si nécessaire)
- La distance parcourue (si nécessaire)

Chaque élève sera responsable de son propre équipement en fonction de la nature de l'herborisation (bottes, chaussures de marche, vêtement de pluie, etc...)

Il sera bon que chaque élève prévoit une loupe à main puissance X8 ou X10, flore adéquate, cahiers, carnet de note, crayon de graphite, planchette, etc...

IDENTIFICATION DES PROMOTIONS

Traditionnellement au cours de la 2ème année, les auditeurs sont invités à choisir un nom de plante qui symbolisera le groupe (ex promotion : 2018/2020 "*Quercus* 2" ; 2019-2021 "*Lychnis coronaria*").

MODALITÉS PRATIQUES

Les cours se déroulent pendant la période scolaire de la zone B (Académie de Nantes). Par conséquent, il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires sauf exceptionnellement pour des raisons de calendrier.

En cas d'indisponibilité ponctuelle de l'enseignant, les cours seront reportés en concertation avec les élèves.

Sorties de terrain (herborisations) : selon le programme fixé à l'avance par les élèves et les enseignants.



Sortie cours bota au Cimetière Parc 2020



TP - Identifications
session 2018



Sortie botanique Noirmoutiers 2016

EFFECTIFS

Compte tenu de la réglementation et de la capacité de la salle, les promotions compteront au maximum 20 élèves (total : 40 pour les deux promotions). Pour les sorties de terrain l'effectif est également de 20 personnes.

SÉLECTION DES CANDIDATS

La demande étant importante, le nombre de candidats sera sans doute supérieur aux possibilités d'accueil. La sélection des candidats se fera en fonction de leur motivation, mais aussi de leur origine géographique : la priorité est donnée aux personnes résidentes de la Ville de Nantes et des communes de la Métropole.

Les candidats non retenus, seront inscrits sur une liste d'attente. Cette liste sera utilisée en cas de désistement d'un auditeur au cours du 1er trimestre. Si souhait de réinscription l'année suivante, les candidats devront se manifester à nouveau.



Herborisation Petite Amazonie

ASSIDUITÉ AUX COURS ET RECOUVREMENT

Principe général :

Les auditeurs s'engagent à suivre régulièrement les cours durant l'année.

L'engagement sera ferme et définitif à partir du 4ème cours, et les frais de participation seront facturés pour l'année complète.

Toute absence récurrente au cours du 1er trimestre entrainera la radiation de l'auditeur.



Tulipe Sylvestris - Jardin des Plantes

Tout abandon au cours ou à l'issue du 1er trimestre doit être signalé au plus tard le 1er décembre par courrier adressé à Madame le Maire, 2 rue de l'Hôtel de Ville, 44094 NANTES cedex 1 ou par mail, afin de permettre aux personnes inscrites sur la liste d'attente d'accéder aux cours dès qu'une place se libère. Le courrier peut être remis à l'enseignant qui le transmettra au service gestionnaire.

Le recouvrement du prix des cours :

Ce recouvrement est effectué par le Trésorier Municipal à partir de la liste des élèves qui auront confirmé leur participation. Le titre de recouvrement sera émis au mois de décembre de l'année en cours et adressé à chaque participant à son domicile.

Modalités particulières

Une période « d'essai » est instaurée pour les élèves de 1^{ère} année du 1^{er} au 3^{ème} cours inclus, afin d'éprouver leur intérêt aux cours.

Durant cette période 2 cas de figure peuvent se présenter :

- 1/ l'auditeur a choisi de se désister : aucune facturation
- 2/ l'auditeur s'engage à suivre les cours : facturation de la totalité de l'année



Photo remise des diplômes promotion 2018/2020 "Quercus 2"

NB : En cas de difficultés financières, il importe que vous en fassiez part rapidement à votre chargé de cours. Celui-ci vous orientera vers les personnes responsables de la gestion et du suivi des cours de botanique. Une information précoce permettra de faciliter votre démarche auprès du Trésorier de la Ville de Nantes.

Certificat d'assiduité

A l'issue des deux années de formation, il vous sera délivré un « diplôme » pour valider les deux années du cours municipal de botanique.

Une petite cérémonie pour les impétrants est organisée tous les ans pour chaque promotion en présence de la direction du Jardin des Plantes.



Afin de préparer votre rentrée, n'hésitez pas à consulter ou acquérir les titres suivants :

Flores, par ordre de pertinence :

- La flore du Massif armoricain et ses marges
- Guide Delachaux des fleurs de France et d'Europe
- Flora Gallica
- Flore et végétations du Massif Armoricain
- Flore vasculaire de Basse-Normandie Tomes 1 et 2

Guides et livres sur la botanique :

- La botanique redécouverte
- Dictionnaire illustré de botanique
- Connaissances botaniques de base en un coup d'œil



Photo remise des diplômes promotion 2019-2021 «Lychnis coronaria»

FICHE COORDONNÉES AUDITEURS 2024-2025

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

ADRESSE :

TELEPHONE :

portable :

COURRIEL :

PRISE EN CHARGE DU PAIEMENT DES COURS

L'auditeur

Nom

Prénom

Employeur *

Nom

adresse

téléphone :

Autre *

(Ass., tiers, ...)

Préciser nom

adresse

tél :

Demandeurs d'emploi*,

bénéficiaire du RSA*,

plus de 65 ans non imposable* et moins de 26 ans*

****Merci de joindre un justificatif***

NB : tout changement de coordonnées personnelles est à signaler aux interlocuteurs suivants :
Nadine BERTHELOT : nadine.berthelot@nantemetropole.fr

Date :

Signature :



ALL●NANTES 02 40 41 9000
metropole.nantes.fr



Nous contacter

Par courrier postal	Hôtel de Ville de Nantes 2 rue de l'Hôtel de Ville - 44094 Nantes Cedex 1
Accueil du public	29 rue de Strasbourg - 44000 Nantes